

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
Du MERCREDI 4 AVRIL 2012
A 19 h**

Présents :

LOYEZ Philippe	Jean-Luc RAGO
DESOIGNIES Patrick	Isabelle MAGERIN
LOUIS Bruno	
OUENNOURE Jean Jacques	
Jean-Louis PAYEN	
LEGROS Marie Reine	
LHEUREUX Valérie	

Procurations:

Frédéric CAPIEZ donne pouvoir à DESOIGNIES Patrick
Laurent CRETZAZ donne pouvoir à LHEUREUX Valérie
Nadia LAUREYNS donne pouvoir à LOYEZ Philippe

Absents:

HARBONNIER Peggy	MARTEEL Philippe
VILLOTEAU Joël	

ORDRE DU JOUR

- Point Animation Jeunesse Rurale
- Point SIVU Escaut
- Point vote des Taxes
- Convention téléphone Agglo
- Contrat CUI
- Randonnée territoire (Conseil Général)
- Terrains le long de l'Escaut
- Lotissement des jardins de l'Escaut
- Escaut projet canoë
- Fleurissement
- Dépôt sauvage
- Ecole classe environnement
- Voyages aînés
- Fêtes Noyelloise
- Elections
- Questions diverses

Les débats et décisions

➤ Approbation du PV de la réunion précédente

Lecture faite le PV 13 FEVRIER 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **POINT ANIMATION JEUNESSE RURALE**

- Bruno a été contre un projet qui surplombait l'Escaut ce projet a été abandonné
- Un contact a été pris avec M. Fené pour acquérir quelques mètres (4 à 5)
- Raboter l'entrée de l'AJR de 3 à 4 m pour aller jusqu'à la résidence de l'Escaut pour trouver le bon équilibre, le recul de 3 à 4 m sera beaucoup plus sécurisant
- La pêche aux subventions : le but 80 %
- L'idée c'est que l'AJR consolide le projet canoë au niveau d'un local (prévoir l'accès)

➤ **POINT SIVU ESCAUT**

Les fortes pluies du 11 septembre 2008 ont entraîné des inondations ayant eu pour conséquence de nombreux dégâts matériels. Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Cambrai a été menée et a révélé la nécessité pour l'ensemble des communes traversées par l'Escaut-Rivière de réaliser différents travaux d'investissement et de fonctionnement afin d'éviter qu'un tel problème ne se reproduise

De ce fait, les communes traversées par l'Escaut-Rivière entre Cambrai et Marcoing ont décidé de créer un syndicat à vocation unique visant à gérer la problématique inondation

TITRE 1 ER DEFINITION DU SYNDICAT

Article 1 er :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé un syndicat de communes qui prend la dénomination de :

« Syndicat Intercommunal de l'Escaut-Rivière »

Article 2 :

Le syndicat comprend les communes traversées par l'Escaut-Rivière qui ont adopté les présents statuts, à savoir :

- Cambrai,
- Proville,
- Cantaing Sur Escaut,
- Fontaine-Notre-Dame.
- Noyelles-sur-Escaut,
- Marcoing.

Article 3 :

Le syndicat a pour objet la gestion des études et travaux relatives à la problématique inondation par débordement de l'Escaut-Rivière, de ces affluents et sources.

Article 4 :

Le syndicat est formé sans fixation de terme. Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-4 du CGCT , le siège du syndicat est institué en mairie de Noyelles-sur Escaut.

Article 5: Délégation de Maîtrise d'ouvrage :

Les travaux connexes aux travaux liés à la problématique inondation pourront être réalisés directement par le syndicat sous convention d'assistance ou de mandat avec la commune concernée. Inversement, le syndicat pourra déléguer la maîtrise d'ouvrage de travaux liés aux inondations.

TITRE II Administration du syndicat :

Article 6 :

Le syndicat est administré par un comité composé de 2 titulaires et 2 suppléants par commune

adhérente, élus par les conseils municipaux dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7

Le comité peut inviter à titre consultatif toute personne dont il lui semblera bon de recueillir l'avis.

TITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES :

Article 8

Le syndicat pourvoit sur son budget à toutes dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa tâche conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 :

Les recettes du syndicat comprennent notamment :

- Les contributions des communes associées ;
- Le produit des emprunts ;
- Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union Européenne, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de tous autres organismes susceptibles d'intervenir financièrement pour la réalisation des travaux ;
- Le produit des dons et des legs ;
- Toutes autres ressources que la loi permet de mettre à la disposition du syndicat.

Article 10 :

La contribution des communes membres aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit :

- En matière de fonctionnement :

La clé de répartition entre les communes sera fixée comme suit :

- 15 % en fonction de la population DGF validée lors de l'année de création du Syndicat ;
 - 35 % en fonction de la surface de la commune ayant un écoulement des eaux pluviales vers l'Escaut-Rivière de Marcoing à Cambrai ;
 - 35 % en fonction de la longueur de berges du cours d'eau de la commune ;
- 15 % en fonction des recettes réelles de fonctionnement de l'année de création du syndicat divisées par la population DGF validée lors de l'année de création du Syndicat

- En matière d'investissements d'intérêt intercommunal :

Les investissements dits d'intérêt intercommunal sont ceux visant à prévenir ou lutter efficacement contre le risque inondation par solidarité amont/aval dont notamment les études et travaux des zones d'expansion des crues. Ils seront déterminés à l'unanimité lors des Comités Syndicaux.

La clé de répartition entre les communes pour l'investissement d'intérêt intercommunal est identique à la clé de répartition relative au fonctionnement.

- En matière d'investissements d'intérêt communal :

Il s'agit de tous les investissements au niveau du cours d'eau jugés uniquement d'intérêt communal, ne nécessitant pas une solidarité amont/aval ou ne permettant pas de prévenir ou lutter efficacement contre le risque inondation mais émanant uniquement d'une volonté communale.

Le Syndicat pourra, après unanimité du comité syndical, réaliser les études et travaux d'investissement sollicités par la commune sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Dans ce cas, le syndicat procèdera au paiement des entreprises puis émettra un titre de recettes à l'intention de la commune reprenant l'intégralité des sommes concernées.

A la fin des travaux, la maîtrise de l'ouvrage, les garanties afférentes et l'entretien reviendront à la charge de la commune propriétaire de l'ouvrage.

Article 11 :

Les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux budgets communaux sont applicables au budget du syndicat. Les fonctions de comptable public sont exercées par la trésorerie de la commune du siège du Syndicat.

➤ .POINT VOTE DES TAXES

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de revoir les taux des impôts locaux de la commune à savoir :

- **Taxe foncière (non bâti) : baisse de 15 % soit à porter à 23.37 %**

- Taxe foncière (bâti) : inchangé soit 15.81 %
- **Taxe d'habitation : baisse de 15 %, soit à porter à 10,59 %**

Après échange, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la modification des taux.

A compter du 1^{er} janvier 2011 une taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de cinq ans à été instauré.

➤ CONVENTION TELEPHONE AGGLO

MARCHE DE TELEPHONIE – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI, LA VILLE DE CAMBRAI ET LES COMMUNES DE NOYELLES-SUR-ESCAUT ET RUMILLY-EN-CAMBRESIS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que L'article 8 du code des marchés publics offre la possibilité aux personnes publiques de grouper leurs achats dans le but de générer des économies d'échelle.

La ville de Cambrai a actuellement un marché de fourniture de services de télécommunications fixes et mobiles, VPN et accès Internet, qui arrive à terme le 31 décembre 2012.

Afin de permettre à la communauté d'agglomération de Cambrai d'avoir un tel marché qui impliquera une plus grande réactivité et d'obtenir les meilleurs prix possibles, un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Cambrai, la Ville de Cambrai et les communes de Noyelles-sur-Escaut et Rumilly-en-Cambrésis qui souhaitent intégrer le groupement, pourrait ainsi être constitué pour la passation d'un marché de téléphonie, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au regard de ce qui précède et suite à l'avis favorable des membres du bureau du 5 mars 2012, il vous est demandé :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Cambrai, la ville de Cambrai et les communes de Noyelles sur Escaut et Rumilly en Cambrésis, pour la mise en place d'un marché de téléphonie ;
- de désigner la communauté d'agglomération de Cambrai en qualité de coordinateur du groupement de commandes chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des entreprises, dans le respect des dispositions du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Ce représentant est élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal procède à la désignation des membres qui siégeront à la commission d'appel d'offres du groupement.

Sont ainsi désignés :

Membres titulaire : LOYEZ Philippe

Membre suppléant : LHEUREUX Valérie

ADOPTER A L'UNANIMITE

➤ CONTRAT CUI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Contrat de Mme COURBEZ Béatrice arrive à expiration le 4 avril 2012 et qu'il ne peut pas être renouvelé. Il propose la candidature de Mme HALUT Christelle, pour une durée de 6 mois, à partir du 2 avril 2012 à raison de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal accepte la candidature de Mme HALUT Christelle et Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

➤ **RANDONNÉE TERRITOIRE CONSEIL GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au circuit de Grande Randonnée Pédestres du Cambrésis boucle 5 « Vallée de l'Escaut » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et décide

- D'émettre un avis favorable,
- D'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- D'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

➤ **TERRAINS LE LONG DE L'ESCAUT**

Maître MENNECIER n'arrivant pas à avoir de réponse concrète concernant la vente des terrains au bout de la rue du 8 Mai, M. le Maire enverra un courrier aux différents propriétaires afin de programmer une réunion qui leur expliquera nos projets le long de l'Escaut.

➤ **LOTISSEMENT DES JARDINS DE L'ESCAUT**

Début Mars l'INRAP est venu effectuer des fouilles au futur lotissement rue de Cantaing, ces fouilles ont été très riches. Pour pouvoir continuer le projet de 19 lots M. STEMPNIAK Aménageur Lotisseur aurait dû déboursé 300 000 € à l'Etat afin de poursuivre les fouilles. M. STEMPNIAK ne voulant pas investir dans ces fouilles va réduire le lotissement de 19 lots en 9 ou 10 lots.

Un nouveau projet de 10 lots a été établi par M. STEMPNIAK

Reste à ce jour 2 terrains à vendre.

➤ **ESCAUT PROJET CANOE**

Projet Parcours Canoë

En référence au Schéma Trame verte et bleue, ce projet a pour objectif de valoriser le patrimoine naturel de la commune de Noyelles Sur Escaut, et en particulier la rivière de l'Escaut, qui traverse la commune de Noyelles sur 3 kilomètres. La pratique du canoë kayak apparaît alors comme un moyen de (re)découverte, à la fois ludique, sportive et pédagogique, de l'Escaut et de ses berges, par les habitants de la commune, de la communauté d'agglomération de Cambrai, des centres sociaux etc. La demande de subventions porte sur l'acquisition de canoës kayak et des équipements nécessaires à la navigation, ainsi que sur la construction d'un embarcadère/débarcadère pour assurer la sécurité des

usagers au départ et à l'arrivée du parcours. L'encadrement et l'animation des sorties canoë seront notamment assurés par l'AJR (Association Jeunesses Rurales), basée à Noyelles Sur Escaut.

COUT TOTAL	PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITE			
	FEADER	%	Autre : Mairie de Noyelles Sur Escaut	%

TOTAL	34211.96 € HT	18 816.58 €	55%	15 395.38 €	45%
--------------	----------------------	--------------------	------------	--------------------	------------

Il vous est proposé de bien vouloir valider le plan de financement pour le projet et autoriser le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des fonds FEADER du programme LEADER pour un montant de **18 816.58 euros**.

Projet pass-canoë

En référence au Schéma de la Trame Verte et Bleue, l'objectif du projet est de permettre une meilleure valorisation du patrimoine naturel de l'Escaut, en facilitant et fluidifiant à la fois le parcours de canoë kayak et le passage des espèces animales aquatiques, actuellement stoppé par le barrage. Les usagers des canoës pourront ainsi profiter de leur parcours en continu, sans avoir à débarquer en amont du barrage, puis à re embarquer en aval du barrage. Actuellement les passagers sont obligés d'emprunter une route pour passer le barrage. La passe à canoë permettra donc d'assurer une meilleure sécurité des usagers. De plus, les espèces aquatiques pourront emprunter la passe à poissons pour assurer leur cycle de reproduction.

COUT TOTAL	PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITE			
	FEADER	%	Autre : Mairie de Noyelles Sur Escaut	%

TOTAL	80 000 € HT	20 000 €	25%	60 000 €	75%
--------------	--------------------	-----------------	------------	-----------------	------------

Il vous est proposé de bien vouloir valider le plan de financement pour le projet et autoriser le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des fonds FEADER du programme LEADER pour un montant de **20 000 euros**.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Nous aurons encore 3 dossiers à réaliser : passerelle Escaut, parcours randonnée pédestre + signalétique, parcours pédagogique + signalétique

- **Explication du Projet leader**

Ce projet leader est un projet de valorisation de l'Escaut pour Noyelles c'est via des balades en canoë Kayak. Le programme leader, porté par le Pays du Cambrésis, dispose de fonds européens qui pourraient financer notre projet à 55 %. Le programme leader pourrait éventuellement cofinancer d'autres projets. Pour info le programme leader dispose encore de 800 000 € pour le territoire du Cambrésis jusqu'en décembre 2013.

Bruno et philippe se charge de monter le dossier de subvention avec l'aide de Mme Fournier Animatrice Leader du Pays du Cambrésis

➤ **FLEURISSEMENT**

Laurent rempli le dossier du département régional
Objectif 1^{er} fleur en 2013 / 22 ans que nous attendons

➤ **DEPOT SAUVAGE**

2 courriers de mise en demeure ont été envoyé le 13 mars 2012 à M. Guette pour son dépôt de gravats au PICHARD et un autre à M. LEFEBVRE de Marcoing pour son monticule de branchages situé au Marais au Flot.

Un 3^{ème} courrier a été envoyé le 2 avril 2012 à M. DHERBECOURT Marc pour des encombrants situés au bois des falisses.

➤ **ECOLE CLASSE ENVIRONNEMENT**

Mauvaise nouvelle aujourd'hui le centre qui devait accueillir les enfants est encore en travaux. Ils proposent un nouveau centre à 45 Km à GOUVILLE SUR MER ce changement va poser problème car il faut revoir l'organisation des bagages, des chambres etc...

La Classe de mer est prévue du 16 au 21 Avril 2012 ; l'enlèvement des bagages se fera le 12 avril entre 8 et 13h ; les enfants ne prendront qu'un sac à dos pour le voyage en train. Départ prévu vers 6h15. un goûter est programmé en gare Montparnasse

➤ **VOYAGE AINES**

44 inscrits pour le voyage aux grottes de Naours
Un autre voyage est prévu le dimanche 3 juin à Paradisio

➤ **FETE NOYELLOISE**

- Le samedi 23 juin 2012 à 18h
- Prévision de +- 100 personnes
- La fête légale des voisins se passe le 20 mai
- Au cas de mauvais temps la SDF est réservée pour nous
- Inscription sur réservation
- Demander à Louison pour un buffet froid : prix et camion frigorifique
- Apéro : Punch + Ricard + Whisky + Kir pétillant → 1 offert les autres payant
- Pompe à bières (Leff) et cubitainer de rouge / rosé
- Groupe de musique par Isabelle
- Remorque à trouver (Socatrans Transnord)
- Tentes à demander à Proville (6*4m pour personnes assises
- Vaisselle en papier
- Dessert à voir avec Louison
- Fromage : Non ou selon la proposition
- Max 10 /12 €
- Menu enfant pour 7 €
- Eclairage ...à trouver Demander à Proville ou à Cambrai
- Papier d'inscription à concevoir et à distribuer : inscription entre le 20 mai mais avant le 16 juin
- Règlement à l'inscription à l'ordre du Comité des fêtes
- Achat collatéraux (eau, boisson, PAIN ?)
- Edition de coupons dès que le règlement par chèque et l'inscription ont été faite (coupon apéro- coupon repas)
- Lien entre la fête de la musique et le début du repas

- Penser à commander quelques repas en plus (10, 20 ???) et pour 100 inscrits commander 100 repas

➤ ELECTIONS

Le bureau de vote pour le 1^{er} tour des présidentielles le 22 avril 2012 :

8h 10 h : MM. DEBUT V, LOUIS B et CRETТАZ L
10h 12h : M. LEGROS MR, M. DESOIGNIES P et Mme. MARGERIN I
12h 14h : MM. CAPIEZ F, PAYEN JL et BAUDUIN R
14h 16 h : MM. OUENNOURE JJ, LOUIS B et LAUREYNS F
16h 18h : M. LOYEZ P, Mme LHEUREUX V et M. DORIUS JC

Le bureau de vote pour le 2^{er} tour des présidentielles le 6 mai 2012 :

8h 10 h : MM. DEBUT V, RAGO JL et CANY J
10h 12h : MM. DESOIGNIES P, CRETТАZ L et OUENNOURE JJ
12h 14h : MM. CAPIEZ F, PAYEN JL et BAUDUIN R
14h 16 h : MM. LAUREYNS F, CRETТАZ L
16h 18h : M. LOYEZ P, Mme LHEUREUX V et M. DORIUS JC

➤ QUESTIONS DIVERSES

- **Terrains rue de Cantaing (MT CAYEZ)**

Au vu des fouilles effectuées sur le terrain de Mme CAYEZ (lotissement rue de Cantaing) une partie du terrain ne sera pas acheté par MR STEMPNIAK. Celle-ci propose de vendre cette parcelle à la commune.

Le Conseil municipal est d'accord pour acheter ce terrain une demande sera faite auprès des domaines. Un sondage est lancé par Laurent aux habitants voir si ils sont intéressés par des jardins ouvriers ou voir à reboiser. Le Conseil proposera des idées au prochain conseil.

- **Vente de terrains (rue de Marcoing)**

Le CCAS ayant accepté de vendre la parcelle cadastrée ZC 44 route de Marcoing à la commune pour un montant de 1088,60 €, le conseil municipal accepte l'achat de cette parcelle au CCAS et autorise Monsieur le Maire à vendre cette parcelle à Mr STEMPNIAK aménageur lotisseur pour le futur lotissement de 29 parcelles pour un montant 117 000 €.

- **Pont de l'Escaut**

Pour la fin de l'année le trottoir sera agrandi sur le pont de l'Escaut afin de faire une passerelle pour la sécurité des habitants.

Le Conseil général prendra en charge ses travaux à 100 %.

- **Contrat de maitrise (Eglise)**

M. Beaucamp a confié une partie du dossier pour la rénovation de l'Eglise à un Architecte du patrimoine (M. PONCELET) et ceci afin d'obtenir une subvention du patrimoine.

Le Conseil Municipal accepte que M. Beaucamp prenne en renfort M. PONCELET Architecte du patrimoine pour un montant de 11 362,00 € TTC

Le membre du Conseil accepte à l'unanimité le choix de M. PONCELET architecte.

- **Eden**

Une subvention supplémentaire va être versée pour un montant de 2000 € et ce pour aider au financement du Bulletin Municipal ainsi que le remboursement de l'hébergement du site internet, le sénat, le chapiteau, la médaille de Jean Mafille.

-Une chasse à l'œuf est prévue le 9 avril, lundi de pâques ouvert à tous les jeunes Noyellois de 0 à 11 ans. L'inscription est prévue le lundi 9 avril à 11h à l'espace Daniel Leclercq.

- **Eoliennes**

2 éoliennes maximum sont prévues pour Noyelles sur Escaut.

Ci-jointe Invitation de la réunion d'information aux différentes communes en vue de l'élaboration d'une Z.D.E.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez sûrement, les trois communes de Cantaing-sur-Escaut, Noyelles-sur-Escaut et Ribécourt-la-Tour se sont groupées pour réaliser un dossier de demande de Zone de Développement Eolien sur leurs territoires.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous convier aujourd'hui à la **Réunion d'information publique** qui se tiendra à la salle des fêtes de Ribécourt-la-Tour, **le jeudi 19 avril 2012 à 18h30.**

A cette occasion, la représentante du bureau de paysage ACWA qui nous assiste dans l'élaboration de ce dossier, présentera la synthèse des études en cours, ainsi que les zones susceptibles d'accueillir potentiellement des éoliennes.

Lors de l'instruction du dossier de Z.D.E. par la Préfecture, les municipalités limitrophes auront à émettre un avis sur ce projet, raison pour laquelle nous avons souhaité, dans un souci de concertation, vous inviter à cette séance publique.

Vous êtes invités à relayer cette information auprès des personnes ou des associations susceptibles d'être intéressées.

- **SCOT**

Un courrier a été envoyé à M. VILLAIN Président de la CAC pour demander une extension de la zone à bâtir. (Ci-dessous courrier)

Objet : Schéma de cohérence territoriale du Cambrésis

Monsieur le Président,

La commune de Noyelles-Sur-Escaut a mis en œuvre une révision du Plan Local d'Urbanisme. Cet acte ainsi, que vous le savez engage ma commune pour les 10 prochaines années à venir. Ce Plan Local d'Urbanisme s'inscrit bien évidemment dans les orientations du SCOT du Cambrésis.

Il s'avère que le SCOT nous a autorisé pour les années 2012 - 2020 une extension de la surface bâtie d'1 hectare durant cette période, celle-ci correspondant à environ 12 logements. Je comprends tout à fait l'esprit dans lequel a été mise en œuvre ce SCOT, projet que j'ai moi-même approuvé et voté. Toutefois, la situation tout à fait particulière de Noyelles-Sur-Escaut que je vais vous exposer plus loin ainsi que la révision actuelle du Plan Local d'Urbanisme m'amène à vous demander une dérogation afin d'obtenir au total deux hectares constructibles (et non pas 1 seul) soit une capacité totale de 24 logements.

Noyelles-Sur-Escaut, ainsi que je vais m'évertuer à vous l'exposer, a une attractivité tout à fait particulière dans le Cambrésis :

- sa proximité immédiate du contournement de Cambrai, et l'existence d'un réseau de desserte dense par bus, permet une liaison rapide pour les principaux pôles d'attraction : zone industrielle Cambrai /Proville, hôpital, gare, autoroute etc...
- La commune, de ce fait loin d'être un village dortoir offre de nombreux emplois dans des domaines aussi variés que l'artisanat, l'agriculture, l'industrie (indice de concentration d'emplois : 72 emplois pour 100 actifs résidant à Noyelles).
- Par ailleurs, loin de se satisfaire des réalisations actuelles, nous envisageons à court terme des projets tant de loisirs que d'activités diverses : projet canoë kayak, parcours pédagogique le long de l'Escaut, rénovation du local AJR, engagement de replantation dans le cadre plan forêts régional ... la construction d'une 4^{ème} classe, mais aussi rénovation de l'Eglise, projet à court terme d'une salle des sports... projets qui vont accroître encore l'attractivité de ma commune.
- De ce fait, les extensions de deux lotissements sur la commune sont d'ores et déjà dépassées. Dans la mesure où le premier lotissement, rue de Cantaing, dont la prévision du nombre de logement est passée de 19 à 10 suite aux fouilles archéologiques qui ont obligé l'aménageur lotisseur à commencer dès à présent la commercialisation du deuxième lotissement.

Cette dérogation que je vous demande s'inscrit en droite ligne dans l'esprit du SCOT puisque :

- d'une part le Conseil Municipal a souhaité taxer les logements vacants au 1^{er} janvier 2012, acte rare pour une petite commune qui marque l'existence d'un réel projet urbain.
- et que d'autre part la volonté de la commune a été d'adhérer à la mixité sociale au travers de 34 logements sociaux (la commune comptant 320 habitations).

Pour toutes ses conditions, l'imposition d'un seul hectare d'extension (12 logements) ne correspond plus au rythme de construction observé entre 2000 et 2009 (5 logements par an).

Aussi, je vous réitère ma demande de dérogation pour un deuxième hectare.

Par ailleurs, je me fais écho du Conseil Municipal de la commune quant à la non-prévision d'une zone d'activité à proximité de la bretelle de contournement du sud de Cambrai, la commune ne rentrant pas dans les critères définis page 220 du SCOT et vous en demande la modification.